



Centres éducatifs du CEPEO

Phase-3

**Politiques et procédures décrivant les
protocoles de santé et sécurité – COVID-19**

Révisé le 28 août 2020

Introduction	3
Le personnel	5
Exigence en matière de santé et sécurité	6
Collaboration avec les autorités locales de santé publique	6
Protocoles de santé et sécurité	6
Mesures de prévention de la propagation de la COVID-19 pour tous	6
Mesures de distanciation physique	6
Nettoyage des centres éducatifs	8
Directives sur le port du masque et de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)	10
Le port des ÉPI	11
Dépistage et exigences de dépistage	13
Registres de présence	14
Protocoles à suivre lorsqu'un enfant ou un membre du personnel présente des symptômes ou tombe malade	14
Signalement des incidents graves	16
Procédures d'arrivée et de départ	17
Dépistage quotidien	17
Visiteurs	17
Communications avec les familles	18
Événements et rassemblements de groupe	18
Frais facturés aux parents	19
Formation du personnel	19
Aménagement de l'espace et distanciation physique	19
Intention de respecter la Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance Comment apprend-on?	20
Ce que l'enfant apporte avec lui dans son sac à dos	20
Annexe 1 - Coordonnées des bureaux de santé par région	21

Introduction

Le CEPEO et ses centres éducatifs sont ravis de pouvoir étendre leur offre de service, après plusieurs mois de confinement et d'accueillir les enfants au sein de tous leurs programmes.

Bien entendu, les centres éducatifs du CEPEO doivent s'adapter aux restrictions imposées par l'écllosion de la COVID-19. Ainsi, nous apportons de nombreuses modifications à nos pratiques quotidiennes afin d'assurer pour les enfants, le personnel et les familles, les meilleures des conditions afin de préserver la bonne santé. Le présent document **Politiques et procédures décrivant les protocoles de santé et sécurité – COVID-19** vous aidera à comprendre les mesures qui seront en place à votre retour au centre éducatif.

Nous espérons que nos efforts de poursuivre notre engagement envers le Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance permettront aux enfants, aux parents et au personnel de regagner confiance et à se sentir attendus et bienvenus dans un lieu qui leur appartient. Ainsi, l'apprentissage par le jeu demeure au centre de nos approches pédagogiques. Nous réservons aux enfants de belles retrouvailles dans un environnement riche en relations et en découvertes.

Le retour demandera de l'adaptation de la part du personnel, des familles et des enfants. Nous demeurons persuadés qu'il en résultera des moments privilégiés et réconfortants.

À compter du 1er septembre 2020, les centres éducatifs pourront revenir à l'effectif maximal des groupes précisé dans la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE).

Tableau sur l'effectif des groupes et les ratios

Programme	Tranche d'âge	Ratio employé/enfant	Nombre maximal d'enfants dans le groupe
Bambin	18 mois ou plus mais moins de 30 mois	1 pour 5	15
Préscolaire	30 mois ou plus mais moins de 6 ans	1 pour 8	24
Avant et après l'école 4 et 12 ans	44 mois à moins de 13 ans	1 pour 15	30

Pour l'application du présent document, un « groupe » (ou « cohorte ») désigne l'ensemble composé de membres du personnel et des enfants qui sont sous leur responsabilité.

Chaque enfant et membre du personnel doivent rester avec les autres membres de leur cohorte durant la journée, et il leur est interdit de se joindre à une autre cohorte. Le personnel et les étudiants ne sont pas inclus dans l'effectif maximal autorisé, mais devraient être affectés à un groupe précis.

Les heures modifiées du centre éducatif pendant l'éclosion de la COVID-19

Les heures d'ouverture du centre éducatif seront écourtées de 15 minutes le matin et de 15 minutes le soir. Ceci permettra à l'éducatrice d'arriver 15 minutes avant l'ouverture afin d'accomplir des tâches de préparation à l'ouverture et d'accueillir les familles en toute sécurité. La fermeture du centre se fera 15 minutes plus tôt, pour permettre à l'éducatrice d'accomplir des tâches de clôture additionnelles imposées par les nouvelles normes.

Centre éducatif bambin/préscolaire	Heures d'ouverture avant la COVID-19	Heures d'ouverture pendant l'éclosion de la COVID-19
Séraphin-Marion	7h30-18h00	7h45-17h45
Rose des Vents	7h00-17h45	7h15-17h30
Terre des Jeunes	7h00-17h45	7h15-17h30
L'Équinoxe	7h00-18h00	7h15-17h45
De la Rivière Castor	6h30-18h00	6h45-17h45
Cité-Jeunesse	6h30-17h30	6h45-17h15

Programme avant-après l'école 4-12 ans	Heures d'ouverture avant la COVID-19		Heures d'ouverture pendant l'éclosion de la COVID-19	
	AM	PM	AM	PM
Séraphin-Marion	7h30-7h55	14h35-18h00	7h45 -7h55	14h35-17h45
Rose des Vents	7h00-8h30	15h15-17h45	7h15-8h30	15h15 -17h30
Terre des Jeunes	7h00-8h45	15h15-17h45	7h15-8h45	15h15-17h30
L'Équinoxe	7h00-8h45	15h15-18h00	7h15-8h45	15h15-17h45
De la Rivière Castor	6h30-8h30	15h15-18h00	6h45-8h30	15h15-17h45
Cité-Jeunesse	6h30-8h35	15h10-17h30	6h45-8h35	15h10-17h15
L'Odyssée	7h00-9h15	15h45-18h00	7h15-9h15	15h45-17h45
Le Prélude	7h00-9h15	15h45-18h00	7h15-9h15	15h45-17h45
Michel-Dupuis	7h00-8h10	14h35-18h00	7h15-8h10	14h35-17h45
Louise-Arbour	7h30 -9h15	15h45- 18h00	7h45-9h15	15h45-17h45
Francojeunesse Wilbrod	7h30-9h10	15h40-18h00	7h45-9h10	15h40-17h45
Francojeunesse Osgoode	7h30-9h00	15h30-18h00	7h45-9h00	15h30-17h45

Le personnel

Règle générale, chaque employé aura un seul lieu de travail. Un employé peut avoir un deuxième emploi si celui-ci n'est pas dans un milieu œuvrant auprès de la clientèle vulnérable.

Les étudiants qui font un stage sur le terrain devraient être affectés à un groupe spécifique d'âge autorisé.

Les superviseurs limiteront au strict nécessaire leurs déplacements entre les salles.

Exigence en matière de santé et sécurité

Collaboration avec les autorités locales de santé publique

Les centres éducatifs du CEPEO s'assurent que les protocoles de santé et de sécurité établis suivent les recommandations des autorités locales de santé publique. Nos procédures se plieront aux protocoles de santé publique local, et ceux-ci auront préséance sur les politiques et procédures cités dans le présent document.

Protocoles de santé et sécurité

Mesures de prévention de la propagation de la COVID-19 pour tous

Les consignes suivantes de l'hygiène des mains et de l'étiquette respiratoire sont des mesures de prévention recommandées, au centre éducatif, comme à la maison:

- Toussez ou éternuez dans le creux de votre coude ou dans un papier mouchoir et le jeter immédiatement après usage;
- Ne touchez pas vos yeux, votre nez ou votre bouche;
- Lavez-vous les mains fréquemment avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 secondes;
- Nettoyez et désinfectez les surfaces fréquemment touchées, en particulier en présence d'une personne malade;
- Respectez les consignes des bureaux de santé publique locaux sur le port du masque;
- Restez à la maison si vous avez des symptômes.

Mesures de distanciation physique

Les membres du personnel continuent d'offrir un environnement accueillant et chaleureux aux enfants, tout en favorisant la distanciation physique entre individus. Ils gardent en tête l'importance de la réponse aux besoins des enfants et priorisent leur bien-être socio-affectif;

Les mesures de distanciation physique suivantes doivent être appliquées :

- Dans un même espace commun (entrées, couloirs, etc.), les différents groupes doivent maintenir une distance d'au moins deux mètres entre eux, et dans la mesure du possible favoriser la distance physique des enfants d'un même groupe ;
- Espacer les lits pendant la sieste ou les placer style tête/pieds ou pieds/pieds;
- Intégrer plus d'activités individuelles ou d'activités qui encouragent un espacement plus important entre les enfants;
- Les aires d'apprentissage sont aménagées de manière à ce que les enfants, dans la mesure du possible, maintiennent une distance entre eux;

- Échelonner les groupes aux casiers lors de l'habillement, afin d'encourager la distance entre les enfants et pour éviter que deux groupes soient aux casiers en même temps;
- Une seule cohorte accède aux toilettes à la fois. Les installations sont nettoyées et désinfectées entre chaque cohorte, notamment si plusieurs groupes utilisent les mêmes toilettes. Les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées au moins deux fois par jour;
- Là où c'est possible, les enfants doivent être à deux mètres les uns des autres pendant les repas;
- Maintenir les portes ouvertes au moment de la rentrée des enfants des programmes avant et après l'école, pendant les moments de transition, pour limiter les points de contact. Autrement, garder les portes fermées. Cette barrière vise à réduire la propagation des gouttelettes respiratoires et à renforcer les exigences de distance physique entre les groupes. Ouvrir les fenêtres si possible.

Étant donné qu'il est difficile de faire respecter la distanciation physique aux jeunes enfants, il est recommandé :

- de prévoir des activités qui se font sans objets, ni jouets partagés;
- de faire le plus d'activités possible à l'extérieur, où il y a plus d'espace;
- d'éviter toute activité de chant à l'intérieur (en raison des gouttelettes de salive).

Une distance d'au moins deux mètres doit être maintenue en tout temps entre les cohortes et quiconque ne fait pas partie de la cohorte.

Protocoles à suivre lorsqu'une personne dans un centre de garde présente des symptômes reliés à la COVID-19

Un seul cas de COVID-19 symptomatique et confirmé en laboratoire chez un enfant ou un membre du personnel doit être considéré comme étant une éclosion confirmée de COVID-19, en consultation avec le bureau de santé publique local. Les éclosions doivent être déclarées en collaboration entre le centre éducatif et le bureau de santé publique local afin qu'un numéro d'éclosion soit fourni.

Les enfants et les membres du personnel symptomatiques ou qui ont été invités par le bureau de santé publique local à s'isoler ne doivent pas se présenter au centre éducatif.

Si un enfant devient symptomatique lorsqu'il est au centre éducatif, il doit être isolé dans une pièce séparée. Si l'enfant est âgé de plus de deux ans et accepte, il est recommandé qu'il porte un masque médical. La personne qui s'occupe de lui doit aussi porter un masque médical ainsi qu'un équipement de protection oculaire (p. ex. un couvre-visage) en tout temps, et éviter d'interagir avec les autres. Elle doit aussi éviter le contact avec les sécrétions respiratoires de la personne symptomatique. Dans le cas d'un enfant, le centre éducatif doit communiquer avec les membres de sa famille pour qu'ils viennent chercher l'enfant.

Le membre du personnel qui développe des symptômes pendant la journée de travail doit retourner à la maison dans les plus brefs délais. Si son état de santé ne lui permet pas de le faire par lui-même, il doit être placé dans le local d'isolement prévu à cet effet jusqu'à son

départ.

Si aucune pièce séparée n'est disponible, la personne qui est symptomatique doit rester à au moins deux mètres des autres. On doit fournir à la personne symptomatique des mouchoirs et lui rappeler les consignes d'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et la façon appropriée de jeter les mouchoirs.

Tous les objets utilisés par la personne symptomatique doivent être nettoyés et désinfectés. Tous les objets qui ne peuvent pas être nettoyés (papier, livres, casse-têtes en carton) doivent être entreposés dans un contenant scellé pendant au moins sept jours.

Le bureau de santé publique local doit être avisé, et ses directives doivent être suivies.

Les autres enfants, notamment la fratrie d'un enfant symptomatique, ainsi que les membres du personnel et les fournisseurs du service de garde ayant été en contact avec le malade, doivent être considérés comme des contacts étroits et regroupés. Le cas échéant, le bureau de santé publique local donnera davantage de directives sur le test de dépistage et l'isolement des contacts étroits.

Nettoyage des centres éducatifs

Pratiques de nettoyage:

Le nettoyage au centre se fait avec de l'eau chaude et du savon. Le centre éducatif utilise une solution de *Virox^{tn}* ou d'*Oxivir^{tn}* pour faire la désinfection quotidienne.

Chaque centre éducatif maintient une liste de vérification de la fréquence de la désinfection énumérant les items à désinfecter.

On doit toujours nettoyer en commençant par les endroits les plus propres et terminer par ceux qui le sont moins.

Les surfaces et les objets couramment touchés seront nettoyés et désinfectés au moins deux fois par jour.

Les surfaces fréquemment touchées:

L'équipe du centre éducatif assure le nettoyage et la désinfection au moins deux fois par jour des aires communes. Les items nettoyés et désinfectés incluent:

- Les poignées, boutons et cadres de porte et autres endroits touchés fréquemment sur la porte;
- Les portes d'armoire-vestiaire, de débarras et de bacs de rangement pour les enfants;
- Les bureaux, tables, chaises, comptoirs;
- Les interrupteurs;
- Les robinets;
- Les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées entre les cohortes, si plus d'une cohorte s'en servent. Si une seule cohorte utilise les toilettes, elles doivent être nettoyées et désinfectées deux fois par jour au minimum;
- L'équipement utilisé par plusieurs personnes (jouets, équipement sportif, claviers et

- souris d'ordinateur, etc.);
- Les téléphones /cellulaire, tablettes électroniques;
- Les aires de jeu et de rangement des jouets.

Lits de camp :

Les lits d'enfant seront lavés et désinfectés tous les jours; les draps et les couvertures seront lavés à la machine tous les jours, au savon et à l'eau la plus chaude possible.

Aires de repas :

- Les tables et toute autre surface sur lesquelles les plats et assiettes reposent seront nettoyées et désinfectées avant chaque repas et collation. Les aires de repas seront nettoyées et désinfectées après chaque repas (ex. : les tables, les chaises, le chariot pour transporter la nourriture, etc.);
- La vaisselle et les ustensiles utilisés seront lavés au lave-vaisselle au cycle de désinfection ou en utilisant la méthode des trois éviers, si le lave-vaisselle n'est pas fonctionnel.

Les aires communes (ex.: cuisine):

Le concierge de l'école et les membres du personnel sont responsables du nettoyage et de la désinfection des aires communes du centre éducatif de façon quotidienne:

- Les espaces et équipements réservés à la préparation des aliments;
- Les comptoirs;
- La poignée du réfrigérateur;
- Le four;
- Les tables et les chaises.

L'usage du four micro-ondes, de la cafetière et de la bouilloire est interdit.

Salle de toilette (enfants et adultes):

Le personnel du centre éducatif assure le nettoyage et la désinfection, au minimum deux fois par jour:

- des sièges de toilette après chaque cohorte;
- de la table à langer avant et après chaque utilisation;
- des comptoirs et des robinets après chaque cohorte;
- des poignées de porte;
- des distributeurs d'essuie-tout;
- des distributeurs de savon;
- des leviers de chasse d'eau après chaque cohorte.

Les membres du personnel utilisent des chiffons à usage unique ou des essuie-tout jetables pour nettoyer les éviers et les toilettes. Une poubelle à pédale est disponible pour en disposer.

Le concierge veille à garder une réserve suffisante de savon et de papier à mains et remplit à fond les distributeurs.

Le nettoyage et la désinfection des jouets:

- Les jouets et le matériel sont réservés à l'usage d'une seule cohorte. Si certains objets doivent être partagés, ils doivent être nettoyés et désinfectés entre les cohortes. Cette pratique s'applique aux jouets et au matériel à l'extérieur, comme à

l'intérieur;

- Le personnel du centre éducatif prévoit un bac hors de la portée des enfants, dans lequel mettre les objets portés à la bouche des enfants lorsqu'ils les délaissent afin de les désinfecter. Les jouets dans ces bacs seront lavés et désinfectés plusieurs fois par jour;
- Tout matériel sensoriel offert (pâte à modeler, eau, sable, etc.) doit être réservé à l'usage d'un seul enfant et étiqueté à son nom;
- Après la période de jeu, ranger les jouets utilisés dans un bac en vue de les nettoyer et de les désinfecter. Le bac sera nettoyé et désinfecté en même temps que les jouets;
- Les jouets sont lavés avec de l'eau chaude savonneuse et rincés à l'eau courante avant d'être vaporisés avec le désinfectant. Couvrir les jouets avec le produit désinfectant pour la durée de contact requise. Au besoin, rincer une fois de plus les jouets à l'eau pour éliminer tout résidu de désinfectant, selon les directives du fabricant;
- Une brosse est utilisée pour nettoyer les fissures et les parties difficiles à atteindre;
- Nettoyer et désinfecter les jouets en plastique rigide allant au lave-vaisselle dans un lave-vaisselle commercial pourvu d'un cycle de désinfection ou de rinçage à l'eau chaude;
- Les jouets sont séchés à l'air. Les membres du personnel s'assurent qu'ils sont complètement secs avant de les laisser aux enfants;
- Un registre de nettoyage et de désinfection des jouets est tenu;
- Évitez les jouets poreux, en peluche et les déguisements. Dans le cas où des objets en peluche ou en tissu sont utilisés, ceux-ci sont lavés à la machine à l'eau chaude, et séchés à la sècheuse au cycle chaud à tous les jours;
- Les tapis, genre carpettes, sont retirés de la salle. Les [tapis de caoutchouc](#) sont acceptables, mais doivent être désassemblés, lavés et désinfectés au moins deux fois par jour. En fin de journée, pour permettre le lavage du plancher, ces tapis seront rangés suite à leur lavage et à leur désinfection;
- Si un objet ne peut pas être désinfecté il sera placé dans un contenant scellé et entreposé pour 7 jours.

Directives sur le port du masque et de l'équipement de protection individuelle (ÉPI)

Chaque employé a son équipement de protection individuel identifié à son nom pour la journée, qui lui est fourni par l'employeur. En aucun cas, l'équipement de protection personnel ne peut pas être partagé avec un autre employé.

L'ÉPI est laissé au centre afin d'éliminer les risques d'oubli à la maison. Avant de quitter le centre éducatif, le membre du personnel doit :

- retirer l'ÉPI de façon sécuritaire;
- disposer des équipements non réutilisables dans la poubelle ou dans des contenants ou des sacs refermables réservés à cet effet;
- laver et désinfecter l'équipement réutilisable. Le lavage et le nettoyage des ÉPI seront inclus à l'horaire quotidien du nettoyage et de la désinfection du centre.

L'employé doit changer son masque médical à usage unique pendant sa journée de travail, à tous les 4 heures.

Le port des ÉPI

Les directives des autorités locales de santé publique concernant le port du masque doivent être suivies.

Protocole de port d'équipement de protection individuelle				
Situations	Gants	Visière ou lunette de protection	Masque médical	Sarrau
Zone de dépistage	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
L'éducatrice qui accompagne et va chercher les enfants dans leur cohorte	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
Premiers soins	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
Lors du nettoyage ou de la désinfection de surfaces souillées par du sang ou d'autres fluides corporels	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
En cas de symptômes (dans la salle d'isolement)	Recommandé	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
Lorsque la distanciation physique de 2 mètres ne peut pas être respectée	Au besoin	Obligatoire	Obligatoire	Au besoin
Lors des routines de nettoyage et de désinfection	Obligatoire (gants à usage unique ou en caoutchouc)	Obligatoire	Obligatoire	Au besoin
Tâches administratives	Au besoin	Au besoin	Obligatoire	Au besoin
Supervision des enfants (centre éducatif)	Au besoin	Obligatoire	Obligatoire	Au besoin
Changement de couches	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	*Recommandé
Réunion du personnel Se tiendront virtuellement	S/O	S/O	S/O	S/O
Service des repas et collations	Au besoin	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé
Entretien des salles de toilettes	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire	Recommandé

*Consulter les exigences du bureau de santé publique local

Le port du masque:

Le port du masque chez les enfants

Le port du masque n'est pas recommandé pour les jeunes enfants, surtout pour ceux âgés de moins de deux ans.

Pour les enfants de la maternelle à la 3e année, le port du masque non-médical dans les espaces fermés sera encouragé, mais non-obligatoire.

Les enfants de la 4e à la 6e année sont tenus de porter un masque non médical ou en tissu à l'intérieur de l'école, dans les couloirs et en classe. Les moments passés à l'extérieur, comme la récréation et le jeu à l'extérieur, peuvent offrir l'occasion aux enfants de ne plus porter leur masque au sein de leur cohorte.

Les enfants peuvent porter leurs propres masques non médicaux. Des exceptions raisonnables sur l'obligation de port du masque s'appliqueront.

Le port du masque chez les adultes

L'ensemble du personnel est tenu de porter un masque médical, sous réserve d'exceptions raisonnables en cas de problèmes. Des exceptions raisonnables au port du masque doivent être considérées par la TRPE du centre éducatif en consultation avec la direction d'école. Ceci s'applique pour le personnel ou les élèves ayant des difficultés sensorielles ou respiratoires.

L'usage des masques n'est pas obligatoire à l'extérieur pour les adultes ou les enfants si une distance physique d'au moins deux mètres peut être maintenue entre les personnes.

L'utilisation du masque doit se faire correctement. Il est donc recommandé de suivre les instructions émises par les autorités de santé telles que le document [Utilisation sûre d'un masque non médical ou d'un couvre visage de Santé Canada](#).

Port des gants à usage unique:

- Les gants à usage unique sont utilisés au besoin et lors de chaque changement de couche, lors du nettoyage et de la désinfection des jouets, matériaux et aires d'apprentissage ainsi que du nettoyage et de la désinfection de surfaces souillées par du sang ou d'autres fluides corporels;
- Si les gants à usage unique sont utilisés dans la zone de dépistage, ils doivent être changés entre chaque enfant accompagné à sa salle. L'accompagnateur est tenu de laver ses mains après avoir enlevé les gants;
- Le port des gants est recommandé dans la salle d'isolement (en cas de symptômes).

Gants de caoutchouc

- Les gants de caoutchouc peuvent être utilisés lors du nettoyage et de la désinfection des jouets, matériaux, aires d'apprentissage, tables et surfaces fréquemment utilisées
- Une paire par employé est identifiée.. Suite à leur utilisation, les gants sont lavés et nettoyés avec du savon et de l'eau fraîche. Ils sont séchés à l'air.

Port de protection oculaire:

Tous les adultes présents dans le centre éducatif sont tenus de porter une protection oculaire (p. ex. un couvre-visage) en tout temps.

Station de désinfectant à mains:

Du désinfectant pour les mains contenant au minimum 60 % d'alcool est disponible à toutes les stations de dépistage, à l'entrée des centres éducatifs.

Le personnel et les enfants doivent se laver les mains avec de l'eau et du savon, ou avec un désinfectant si l'eau et le savon ne sont pas disponibles:

- En entrant dans l'établissement;
- Avant de manger et après;
- Après avoir utilisé les toilettes;
- Avant de se toucher le visage et après;
- Après avoir touché aux surfaces souvent touchées;
- Après avoir utilisé un mouchoir /éternué
- Avant et après le port de l'ÉPI.

Dépistage et exigences de dépistage

Tout le monde, y compris les enfants qui fréquentent le centre éducatif, le personnel, les étudiants, et les visiteurs, doit subir un dépistage chaque jour avant d'entrer dans l'établissement. Le dépistage quotidien est effectué par voie électronique sur un formulaire Google avant l'arrivée au centre.

Si le parent n'a pas complété le formulaire de dépistage, il devra le compléter à l'arrivée de l'enfant. Le parent devra prendre la température de l'enfant avec un thermomètre du centre avant que l'enfant puisse avoir accès au programme.

Les registres (qui contiennent notamment : noms, coordonnées, résultats de dépistage et heures d'arrivée et de départ) doivent être à jour et accessibles afin de faciliter la recherche des contacts en cas de confirmation d'un cas ou d'une éclosion de COVID-19.

Les personnes qui sont chargées du dépistage au centre éducatif doivent prendre les précautions appropriées au moment du dépistage et de l'accompagnement de l'enfant vers sa cohorte, à savoir, entre autres :

- Maintenir une distance de deux mètres (six pieds) avec les personnes qui subissent un dépistage ou être séparées d'elles par une barrière physique (comme une barrière en plexi verre);

- Porter de l'équipement de protection individuelle (EPI) (masque médical et protection oculaire comme des lunettes protectrices ou une visière).

Le personnel, les parents, les tuteurs et les enfants ne doivent pas se présenter au centre éducatif s'ils sont malades ou s'ils ont des symptômes s'apparentant à ceux de la COVID-19. Cette directive est expliquée aux parents et aux tuteurs lors de l'inscription de l'enfant au centre éducatif, et à l'aide d'affiches visibles installées dans les entrées et les zones d'accueil.

Les enfants ou membres du personnel qui ont été exposés à un cas confirmé de la COVID-19 doivent suivre les recommandations du bureau de santé publique local.

Registres de présence

Chaque centre éducatif a la responsabilité de tenir un registre de présence quotidien indiquant le nom de chaque personne qui entre dans le milieu de garde et la durée approximative de la visite (y compris les personnes chargées du nettoyage ou de l'entretien, les personnes offrant du soutien aux enfants ayant des besoins particuliers et les personnes livrant de la nourriture). Les registres doivent être conservés sur place.

Les registres (qui contiennent notamment : noms, coordonnées, résultats de dépistage et heures d'arrivée et de départ) doivent être à jour et accessibles afin de faciliter la recherche des contacts si un cas ou une éclosion de COVID-19 était confirmé.

Protocoles à suivre lorsqu'un enfant ou un membre du personnel présente des symptômes ou tombe malade

Si un enfant ou un membre du personnel présente un ou des symptômes ou devient malade lorsqu'il est au centre éducatif, il doit être isolé et on doit communiquer avec sa famille pour qu'on vienne le chercher (dans le cas d'un enfant).

Si aucune pièce séparée n'est disponible pour isoler l'enfant symptomatique, ce dernier doit rester à au moins deux mètres des autres. On doit fournir à la personne malade des mouchoirs et lui rappeler les consignes d'hygiène des mains, l'étiquette respiratoire et la façon appropriée de jeter les mouchoirs.

Si un enfant est malade, un adulte doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée d'un parent ou d'un tuteur. Si l'enfant est âgé de plus de deux ans et accepte, il est recommandé qu'il porte un masque médical. Si un masque médical n'est pas disponible, l'enfant peut porter un couvre-visage en matériel. La personne qui s'occupe de lui doit aussi porter un masque médical ainsi qu'un équipement de protection oculaire en tout temps, et éviter d'interagir avec les autres. Elle doit aussi éviter le contact avec les sécrétions respiratoires de l'enfant.

Tous les objets utilisés par la personne malade doivent être nettoyés et désinfectés. Tous les objets qui ne peuvent être nettoyés (ex: papier, livres, casse-têtes en carton) doivent être entreposés dans un contenant scellé pour au moins sept jours.

Les autorités de santé publique doivent être avisées, et leurs directives doivent être suivies. **Veillez vous référer à l'Annexe 1 pour connaître les coordonnées du bureau de santé de votre région.**

Les symptômes à surveiller particulièrement sont :

- fièvre (température de 37,8°C ou plus);
- toux nouvelle ou qui s'aggrave (continue, plus que d'habitude)
- toux qui ressemble à un aboiement, grincement ou sifflement durant la respiration (laryngo trachéite aiguë);
- essoufflement (manque de souffle, incapable de respirer en profondeur);
- mal de gorge;
- difficulté à avaler;
- nez qui coule ou qui est congestionné (sans lien avec des allergies saisonnières ou d'autres causes ou problèmes de santé connus au dossier de l'enfant);
- éternuements (sans lien avec des allergies saisonnières ou d'autres causes ou problèmes de santé connus au dossier de l'enfant);
- la perte du goût et de l'odorat;
- conjonctivite;
- mal de tête inhabituel ou prolongé;
- problèmes digestifs (nausées ou vomissements, diarrhée, maux de ventre);
- douleurs musculaires;
- fatigue extrême inhabituelle (manque d'énergie, très grande fatigue);
- chutes fréquentes;
- pour les jeunes enfants et les nourrissons : léthargie ou manque d'appétit.

Informez par courriel Digibot ou par téléphone, tous les parents/tuteurs d'enfants fréquentant le centre éducatif, qu'un enfant a développé un symptôme et qu'il a été renvoyé chez lui en attendant les évaluations nécessaires (sans dévoiler le nom de l'enfant ou la cohorte en question). Inclure une affiche visible dans l'aire d'accueil reprenant ces informations. Demander aux parents de surveiller la santé de leur enfant et d'avertir la TRPE si leur enfant développe des symptômes. Si un parent demande des informations plus précises sur le cas, expliquer au parent que les informations demeurent confidentielles. Tant que les enfants ne présentent pas de symptômes, ils peuvent continuer à fréquenter le

centre éducatif, à moins de directives à l'avis du contraire de la part du bureau de santé publique local.

Le centre éducatif, puisque situé sur le lieu partagé d'une école, suit les directives de la santé publique en ce qui concerne le signalement du cas suspecté aux autres personnes occupant les locaux de l'école.

Les enfants ou membres du personnel qui présentent un ou des symptômes doivent être exclus du centre éducatif :

- Jusqu'à ce qu'ils aient reçu un résultat négatif à la COVID-19 et soient sans symptôme pendant 24 heures. On demande au parent de remettre une preuve écrite du centre de dépistage que le test est négatif;
- OU pendant une période de 14 jours suivant l'apparition des symptômes. Si après 14 jours, les symptômes persistent, le retour devra attendre les 24 heures après la disparition des symptômes.

Les personnes dont les résultats au test de dépistage de la COVID-19 sont positifs doivent être exclues pendant 14 jours après l'apparition des symptômes et l'autorisation du bureau de santé publique local pour le retour.

Un membre du personnel ou un enfant asymptomatique qui a été en contact avec une personne symptomatique, n'ayant pas reçu un résultat positif à un test de la COVID-19, n'est pas tenu de s'absenter du centre.

Signalement des incidents graves

En vertu de la Loi sur la protection et la promotion de la santé, le centre éducatif a l'obligation de signaler les cas soupçonnés et confirmés de COVID-19. Ils doivent communiquer avec leur bureau de santé publique local pour signaler tout cas soupçonné d'enfant atteint de la COVID-19. Le bureau donnera alors des directives précises sur les mesures de contrôle à prendre pour prévenir la propagation, et sur la surveillance des membres du personnel et des autres enfants qui pourraient aussi être infectés.

Un cas soupçonné (une personne qui présente un symptôme et plus **et** qui a subi ou subira un test de dépistage) ou confirmé de COVID-19, que la personne touchée soit un enfant, un parent ou un membre du personnel, doit être signalé comme un incident grave au Ministère par les titulaires de permis.

Lorsqu'une salle, un centre ou un local est fermé en raison de la COVID-19, le centre éducatif doit signaler la situation au Ministère comme un incident grave.

Le centre a l'obligation d'afficher le formulaire de notification d'incident grave conformément à la Loi sur la garde d'enfants et de la petite enfance, à moins d'indications contraires du bureau de santé publique local.

Un incident grave doit être soumis dans la catégorie "**cas soupçonné/confirmé de COVID-19**" lorsque :

L'une des personnes suivantes a un cas **confirmé** de COVID-19 **OU** un **cas soupçonné** impliquant la personne **présentant 1 symptôme ou plus ET** la personne **a subi un dépistage** ou a indiqué qu'elle obtiendra un dépistage pour COVID-19 :

- un **enfant bénéficiant de services de garde** du centre éducatif;
- un **parent d'un enfant** du centre éducatif;
- un **membre du personnel** du centre éducatif;
- une stagiaire au centre éducatif.

Lorsqu'un incident grave a été signalé pour un cas soupçonné (tel que défini ci-dessus) et que le résultat du dépistage de la personne est positif, le centre éducatif doit mettre à jour le rapport initial, de l'incident grave soumis, pour ajouter cette information.

Procédures d'arrivée et de départ

Une aire d'accueil sera prévue au centre éducatif afin de gérer les arrivées et départs des enfants. La technicienne responsable en petite enfance (TRPE) sondera les parents pour obtenir un temps approximatif d'arrivée et de départ évitant ainsi les embouteillages et les longues périodes d'attente. Les parents ne pourront pas dépasser l'aire d'accueil.

Des marqueurs visibles de 2 mètres seront mis en place à l'extérieur de la zone de dépistage au cas où quelques parents arriveraient en même temps.

Dépistage quotidien

Le parent complétera à tous les jours, le sondage qui lui a été partagé par la TRPE pour confirmer que l'enfant et la famille rencontrent les critères de santé, permettant à l'enfant d'accéder au centre pour la journée. Suite au dépistage quotidien, l'enfant sera accompagné à sa cohorte par une éducatrice ou un éducateur. Au retour du parent, à la fin de la journée, l'éducatrice ou l'éducateur accompagnera l'enfant de sa cohorte au parent. Le parent qui dépose l'enfant le matin et qui vient le chercher sera le même, dans la mesure du possible.

Visiteurs

Au besoin, le personnel du Ministère ou du Bureau de santé publique local effectuera des visites d'inspection en personne pour la vérification des exigences du permis du centre éducatif. La visite d'une personne en appui aux enfants ayant des besoins particuliers pourrait également être attendue, ainsi que celle de l'agente de la petite enfance et de la direction de l'école.

Ces visiteurs, comme tout autre visiteur, devront:

- faire l'objet d'un dépistage de symptômes avant d'entrer dans les locaux, conformément au protocole établi par le centre éducatif;
- porter de l'équipement de protection individuelle (masque médical, protection oculaire, (visière);
- suivre tout autre protocole mis en place par le centre éducatif.

Ces mesures s'appliquent également au concierge de l'école. Toutefois, le concierge peut effectuer les tâches de nettoyage, de désinfection et la vidange d'eau avant l'arrivée du personnel et des enfants du centre éducatif ou après leur départ, sans subir le test de dépistage, puisqu'il l'aura complété avant d'entrer au travail et que les enfants et le personnel ne seront pas en contact avec lui.

Le parent qui entre dans l'aire d'accueil et de dépistage sera appelée à porter un masque en tissu et à se laver ou désinfecter les mains à l'entrée. Des affiches vont confirmer cette attente.

Lorsque la situation le permet, ces visiteurs utiliseront des moyens technologiques (ex. : téléphone, vidéoconférence) en complément aux visites d'inspections ou d'appui.

Le centre éducatif ne doit pas accueillir aucun visiteur non essentiel.

Communications avec les familles

Avant le retour de l'enfant au centre éducatif, le parent est informé des modifications apportées aux mesures de santé et de sécurité, par l'entremise:

- du présent document sur les politiques et procédures en temps d'éclosion de la COVID-19;
- d'affichage de fiches de rappel des mesures de distanciation, d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire;
- de communications quotidiennes par voie électronique. Les communications en personne seront permises exceptionnellement par souci du maintien des normes de prévention de la contagion;
- en leur présentant et leur faisant signer un avis de risque.

Événements et rassemblements de groupe

Aucun événement de groupe ou réunions en personne ne sera tenu pendant l'éclosion de la COVID-19. Les événements et les réunions seront reportés à une date ultérieure lorsque l'état d'urgence de la pandémie sera levé.

Frais facturés aux parents

Le parent devra payer les frais de garde pour son enfant durant une absence due à des symptômes reliés à la COVID-19. Si jamais un programme (ex: programme bambin) ou un centre éducatif du CEPEO au complet doit fermer pour une période de temps, dû à une éclosion de la COVID-19, le CEPEO remboursera les frais de garde des enfants touchés par cette fermeture.

Le prélèvement mensuel se fera le premier du mois, à l'exception du prélèvement pour le mois de septembre qui sera effectué le 15 septembre en raison de la rentrée scolaire. Les frais de retard s'appliqueront. Veuillez consulter le Guide aux parents 2020-2021 pour de plus amples informations au sujet de la facturation.

Formation du personnel

Tous les membres du personnel du centre éducatif recevront, avant la réouverture, une formation sur les mesures opérationnelles et exigences locales de santé et de sécurité. Le CEPEO collabore avec les autorités locales de santé publique et les gestionnaires de services municipaux regroupés (GSMR) afin d'assurer un contenu de formation respectueux des normes et procédures qu'imposent le déconfinement en cette période de l'éclosion de la COVID-19. La formation portera entre autres sur le nettoyage des espaces et de l'équipement, l'évaluation quotidienne de la présence de symptômes, la tenue du registre de présence en toute sécurité, le port des ÉPI, ainsi que sur la marche à suivre au cas où quelqu'un présente des symptômes liés à la COVID-19 ou tombe malade.

Aménagement de l'espace et distanciation physique

Le centre éducatif est conscient qu'il est difficile de faire respecter la distanciation physique aux jeunes enfants dans le centre éducatif. Le personnel du centre tient à offrir, comme d'habitude, un environnement accueillant et chaleureux aux enfants.

Pour assurer une plus grande distanciation entre les enfants d'une même cohorte, le centre éducatif adoptera les stratégies suivantes:

- Aménager les aires d'apprentissages de sorte à ce que les enfants dans la mesure du possible maintiennent une distance entre eux. Toutefois, nous gardons en tête l'importance de la réponse aux besoins de l'enfant et priorisons son bien-être socioaffectif;
- Des repères visuels sont installés pour favoriser la distanciation;
- **Casiers:** Étiqueter le casier du nom de l'enfant. Échelonner les groupes aux casiers lors de l'habillement, afin d'encourager la distance entre les enfants et pour éviter que deux groupes soient aux casiers en même temps;
- **Période de jeu à l'extérieur:**
 - Les cohortes utilisent les cours extérieures à des moments différents;
 - Les structures de jeu ne seront pas utilisées;

- Les périodes de jeu à l'extérieur sont prolongées le plus possible.
- **Période du repos:** Les petits lits sont placés de sorte à ce que les enfants soient tête à pieds ou pieds à pieds, si l'espace est limité et que la distance des deux mètres ne peut pas être assurée. Les éducatrices et éducateurs s'abstiendront de frotter les dos des enfants à moins qu'un enfant soit en détresse.
- **Périodes du repas et des collations:**
 - Les enfants seront assis à une distance les uns des autres;
 - Les éducatrices et éducateurs serviront les assiettes des enfants. Il n'y a pas de partage d'ustensile. Si un enfant veut une deuxième assiette, l'éducatrice ou l'éducateur utilise un nouvel ustensile pour le service.
- **Matériel et jouets:**
 - Les membres du personnel choisissent des jouets et du matériel faciles à nettoyer et à désinfecter;
 - Les jouets et le matériel (balles, petites pièces, etc.) sont réservés à une seule cohorte. Si certains objets doivent être partagés, ils doivent être nettoyés et désinfectés entre les cohortes;
 - Tout matériel sensoriel offert (pâte à modeler, eau, sable, etc.) est réservé à l'usage d'un seul enfant et étiqueté à son nom.

Intention de respecter la Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance Comment apprend-on?

Malgré les restrictions que nous impose l'éclosion de la COVID-19 et des normes de santé publique en place pour y pallier, le CEPEO et ses centres éducatifs souhaitent continuer leur engagement envers les quatre fondements de la Pédagogie de l'Ontario [Comment apprend-on?](#) qui sont : l'appartenance, le bien-être, l'engagement et l'expression. Ainsi, c'est par l'entremise de nos relations avec votre enfant et avec vous que nous pourrons faire preuve de cet engagement et vous démontrer que ces fondements nous tiennent à coeur. Malgré la distanciation physique, nous cherchons le rapprochement social.

Ce que l'enfant apporte avec lui dans son sac à dos

L'enfant peut apporter au centre un minimum d'effets personnels dans son sac à dos. Ces effets personnels se limitent à:

- Une couverture pour le repos;
- Une bouteille d'eau réutilisable étiquetée de son prénom et de l'initiale de son nom de famille;
- Un chapeau de soleil;
- Des vêtements de rechange étiqueté de son prénom et de l'initial de son nom de famille;
- Sa crème solaire;
- Le nécessaire pour le changement de couche, selon ses besoins.

Tout vêtement utilisé au cours de la journée, sera retourné au parent, afin que les items puissent être lavés.

Annexe 1 - Coordonnées des bureaux de santé par région

Bureau de santé publique	Centres éducatifs	Contact
Santé publique Ottawa	Séraphin Marion Louise Arbour Michel Dupuis Le Prélude L'Odyssée Francojeunesse	TEL : 613-580-6744 1-800-267-7120 Courriel : healthsante@ottawa.ca
Bureau de santé de l'Est de l'Ontario	Rose-des-Vents Terre des jeunes De La Rivière Castor	TEL : 613-933-1375 Courriel : info@eohu.ca
Trenton Hasting Prince Edward Counties Health Unit – Quinte West Branch Office	Cité-Jeunesse	TEL : 613-966-5500 Courriel : info@hpeph.ca
Pembroke Renfrew County and District Health Unit	L'Équinoxe	TEL : Bureau de Renfrew : 613-432-5853 TEL : Bureau de Pembroke : 613-732-3629 Courriel : contact@rcdhu.com